



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**  
Le **VINGT-SEPT NOVEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 novembre 2025**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET (arrivée en cours de séance), Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé** : Catherine DUNAUD-MARMOZ.

**Secrétaire de séance** : Jean-François POISSON.

2025-55

**Convention d'utilisation à titre gracieux de la salle des associations – Restos du Cœur.**

**Madame Lydie LAURENT, conseillère municipale, rappelle** au Conseil municipal que les responsables des Restos du Cœur du département du Rhône ont proposé de mettre en place un camion itinérant pour les bénéficiaires de notre secteur, et de stationner leur véhicule sur notre commune, un après-midi par semaine.

Les membres du CCAS ont donné leur accord pour établir une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gracieux ainsi qu'une convention de mise à disposition de la salle des associations également à titre gracieux.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur à signer une convention de mise à disposition de la salle des associations à titre gracieux avec les Restos du Cœur.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle des associations à titre gracieux avec les Restos du Cœur, en réponse à la volonté exprimée par l'association d'intervenir sur la commune de Montrottier.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20251127-DE2025-55-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-François POISSON**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20251127-DE2025-55-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025